

de gravure indécente ou même un peu libre. La stupidité de certains parents sur ce point, est phénoménale.

9. Veillez soigneusement sur les lectures de vos fils et de vos filles. Fouillez à leur insu leurs effets, leurs meubles, et pendant qu'ils dorment, visitez les poches de leurs vêtements ; car, vous avez le droit de tout voir, de tout contrôler, et n'allez pas croire que, pour qu'un livre soit sans danger, il suffise qu'il ne soit ni impie, ni immoral. Les romans, en général, sauf quelques-uns, écrits dans un but évidemment chrétien et pieux, sont aujourd'hui l'une des causes les plus actives de dépravation. Les femmes malheureusement sont trop portées à se livrer aux charmes d'une littérature agréable, à la lecture des romans. De là ces amours prématurées, dévergonnées dans leur ardeur, suivies de désespoirs profonds et intolérables.

On se souvient de l'épouvantable drame de *Meyerling*, l'héritier de l'empire d'Autriche se suicidant de compagnie avec une femme. La mère de cette malheureuse vient d'écrire un mémoire sur cette fin tragique.

Cherchant à expliquer comment la jeune fille a glissé rapidement jusqu'à l'abîme, ce mémoire nous la dépeint "*victime de la littérature et de l'art, d'une conspiration de poésie et de musique amoureuse*"; et les fragments de sa correspondance livrés à la publicité, les billets écrits par elle à l'heure du suprême égarement, viennent tristement affirmer que là a été vraiment la source de sa démoralisation.

On ne peut même se fier au titre ; souvent un livre détestable porte un titre qui n'annonce rien que d'excellent. Si vous doutez, consultez le prêtre, ou montrez-lui le livre.

Si tous ces moyens sont difficiles à mettre en pratique, aucun cependant n'est impossible, et le salut des enfants en dépend.

Acta Sanctæ Sedis.

Décret de la S. C. des Indulgences portant que la récitation de la " Prière à Saint Joseph ", recommandée dans l'Encyclique *Quoniam pluries*, est enrichie, à toute époque de l'année, d'une indulgence de 300 jours à gagner une fois par jour et applicable aux défunts. (21 sept. 1889).

On sait qu'on gagne une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines chaque fois que, pendant le mois d'octobre, on ajoute cette prière à la récitation du Rosaire.
